

L. A. BERNARD, Pharmacien

Autrefois chez R. J. Devins.

Les communautés religieuses, les médecins et le public trouveront à sa pharmacie les différents produits chimiques et les préparations pharmaceutiques en général.

Les ordonnances des médecins ne sont préparées que par des licenciés en pharmacie.

1882, RUE SAINTE-CATHERINE, 1882

DEPOT DE SANGSUES POUR LA PROVINCE

LIBRAIRIE STE-HENRIETTE — G. A. & W. DUMONT

Littérature. — Piété. — Classiques. — Papeterie.

1826 Rue Ste-Catherine, Montréal.

Monongahela de Beaujeu

196 Rue Saint-Denis

Achète et échange vieux timbres, bouquins, documents historiques, etc

LE MONDE ILLUSTRE

Littérature, Sciences, Beaux-Arts, etc. • Paraissant le Samedi

Propriétaires : BERTHIAUME & SABOURIN

40 PLACE JACQUES CARTIER, MONTREAL

Le Stenographe Canadien

Abonnement : Un an, \$1.00 ; Six mois, 50 cts

BOITE 1587, MONTREAL, CANADA

DECISION JUDICIAIRE CONCERNANT LES JOURNAUX

Article 1. — Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

Article 2. — Toute personne qui renvoie un journal est tenu de PAYER *tous les arrérages* qu'elle doit sur l'abonnement, autrement l'éditeur peut continuer à lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payée. Dans ce cas l'abonné est tenu de payer en outre le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

Article 3. — Tout abonné peut-être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 4. — Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *primâ facie* d'intention de fraude.